



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat Petit Electroménager du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017 »

Offre réservée aux particuliers

Du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017 uniquement, Carrefour vous offre 10 euros en bon(s) d'achat par tranche de 50 euros d'achat sur tout le Petit Electroménager disponible (hors promotions en cours, ventilation, climatisation et rasoirs électriques) dans l'un de nos hypermarchés à enseigne Carrefour (hors Carrefour drive) situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération, à l'exception des magasins CARREFOUR suivants : **BAYEUX, CHALON SUR SAONE NORD, LYON CONFLUENCE, RETHEL, VERNON et VILLEURBANNE.**

Pour bénéficier de cette offre :

- **Du vendredi 23 au dimanche 25 juin 2017 uniquement**, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants à l'opération et effectuer un achat pour un montant minimum de 50€ (cinquante euros) sur tous les articles Petit Electroménager disponibles (hors promotions en cours, ventilation, climatisation et rasoirs électriques) concernés par l'offre, présents et disponibles en magasin.
- Le(s) bon(s) d'achat vous sera(ont) remis par l'assistante de caisse (bon(s) d'achat imprimé(s) en caisse).

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 30€ le matin et 20€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- **L'offre est limitée à 6 (six) tranches, soit 300 € (trois cents euros) d'achat, et un bon d'achat ou code promotionnel d'un montant maximum de 60€ (soixante euros) par transaction.**

Utilisation du/des bon(s) d'achat remis en caisse :

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) uniquement dans les Hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. Il(s) est(sont) valable(s) du **lundi 26 juin au lundi 3 juillet 2017**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) valable(s) pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, Cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).

- Le(s) bon(s) d'achat est(sont) utilisable(s) en une seule fois. Il(s) ne peut(vent) être cédé(s) à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.

- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le (les) bon(s) d'achat devra (devront) être restitué(s) ou le montant du (des) bon(s) d'achat accordé(s) pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.